

« La participation de solidarité »
Laxou (54)

Primé : Claude Guillerme - Maire

Idée

L'ensemble du personnel communal a accepté d'abandonner 30% de sa prime de fin d'année afin de créer 4 emplois. Pour accompagner cette décision, la durée hebdomadaire du temps de travail a été ramené de 39 à 37 heures.

Objectif

Aménager le temps de travail, créer des emplois, favoriser un dialogue social de proximité.

Démarche

Les chefs de service et les représentants du personnel ont conduit une consultation informelle qui a permis de recueillir les premières réactions positives du personnel. Ensuite chaque agent (120 titulaires) a reçu une lettre du maire l'invitant à faire connaître sa position. 98% d'entre eux ont répondu favorablement. Le personnel a été associé à tous les stades de la démarche et a choisi la répartition des emplois à créer.

Contenu

La réduction du temps de travail s'est transformée en aménagement du temps de travail avec réorganisation des services, en particulier pour maintenir les amplitudes d'ouverture au public. Chaque service a analysé son fonctionnement et en assure le suivi par des tableaux de bord.

Moyens

La « participation de solidarité » de 30% de la prime de fin d'année, soit 2% de la rémunération annuelle.

Bilan

4 emplois créés : 1 à la bibliothèque, 1 au service technique et 2 à l'Hôtel de ville.
Le service public communal a été maintenu et même renforcé dans certains secteurs (Jeunesse-Sports).

Commentaire du jury

Démarche de concertation et de solidarité qui a permis la création d'emplois, tout en maintenant la qualité du service public local.

Contact

Pierrick Lozé - Secrétaire général
Tel : 03 83 90 54 54